3107 - Le jugement des revues pornographiques

question

Comment juger la publication de revues dans lesquelles des femmes s’exhibent d’une manière excitante, des revues qui s’intéressent aux nouvelles des acteurs et des actrices? Comment juger ceux qui travaillent dans leur distribution et ceux qui les achètent ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’est pas permis de publier des revues comportant des photos de femmes, ni de faire la propagande de l’adultère, de turpitudes, de la sodomie, de la consommation des boissons alcoolisées, ni de se livre à d’autres activités qui incitent au faux et aident à sa pratique.

Il n’est pas permis de travailler dans la rédaction de ces revues, ni d’y contribuer ni de les promouvoir. Car cela constitue une coopération dans la péché et la transgression , une façon de diffuser la corruption sur terre et d’oeuvrer pour corrompre la société et y propager le vice. Allah le Puissant et Majestueux a dit : Entraidez- dans l' accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition! (Coran, 5 : 2) et le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Quiconque appelle les gens à la bonne direction aura une récompense égale à celle de l’ensemble de tous ceux qui auront répondu à son appel sans que sa récompense entraîne la diminution de la leur. Quiconque appelle les gens à l’égarement aura commis un péché égal à l’ensemble des péchés de tous ceux qui l’auront suivi sans que cela n’entraîne la diminution de leurs péchés (rapporté par Mouslim dans son Sahih, 3971).

Les versets et les hadith allant dans ce sens sont nombreux. Nous demandons à Allah d’assister les musulmans à adopter le bon comportement.